



M
CE

Laval, le 19 avril 2021

Aux membres du conseil d'établissement 2020-2021

Objet : Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval tenue le 14 avril 2021 à 16 h par vidéoconférence Zoom.

Sont présents les membres suivants :

Monsieur François Beaudry, enseignant
Monsieur Patrick Céré, RP Muller Inc.
Madame Katya Dulac, conseillère pédagogique
Monsieur Dominic Marcil, CCQ
Madame Mélanie Prévost, enseignante
Monsieur Michel Toutant, directeur de l'École Polymécanique de Laval

Sont absents les membres suivants :

Monsieur Richard Bellefleur, représentant du personnel de soutien
Monsieur Manuel Blass, enseignant
Monsieur Claude Chicoine, Les bouteilles recyclées du Québec
Monsieur Luc Gauthier, enseignant

1. Accueil

M. Patrick Céré ouvre l'assemblée à 16 h 05 et souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Mélanie Prévost propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2021

Il est proposé par M. François Beaudry que le procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2021 soit adopté tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité

4. Information et échange

- **Projet éducatif 2018-2022**

Mme Katya Dulac mentionne qu'il y a régulièrement une vigie concernant le taux de réussite et un suivi des évaluations. Donc, le dossier chemine.

- EGIM : Révision de 2 compétences (menuiserie et Travaux mineurs) en lien avec le matériel, les plans de cours et l'évaluation.
- REFR : Grille d'évaluation refaite (compétence 12). L'évaluation de la compétence 8 a été retravaillée et nous sommes en attente des résultats .
- PLOM : Mise à jour du référentiel d'évaluation et révision des notions mathématiques.
- MECA : Cahier de l'élève refait au complet pour la compétence 13. Nous sommes en validation.
- Normes et modalités d'évaluation : Le document a été remis à la direction et devrait être déposé au prochain CE.

5. Dépôt de document

- **Mise en contexte concernant les actes d'établissement**

M. Michel Toutant explique tous les mouvements en formation professionnelle à venir

- **Acte d'établissement en vigueur**

M. Michel Toutant présente l'acte d'établissement actuellement en vigueur

- **Calendrier scolaire 2021-2022**

M. Michel Toutant remet le calendrier officiel de l'année scolaire 2021-2022 aux membres du conseil d'établissement avec les congés et les journées pédagogiques.

- **Suivi du budget 2020-2021**

M. Michel Toutant donne un compte-rendu sur le budget de l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à maintenant. Il donne les explications quant aux ETP.

6. Consultation

CE2021-4 Critères de sélection du directeur du centre

ATTENDU l'article 110.1, le conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire sur les critères de sélection du directeur du centre;

ATTENDU l'article 110.5, le directeur du centre est nommé par le Centre de services scolaire selon les critères de sélection qu'elle établit après consultation du conseil d'établissement;

ATTENDU la nature du travail. L'emploi de directrice ou de directeur de centre de formation professionnelle comporte la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources du centre en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par le Centre de services scolaire.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins du centre et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des objectifs, des politiques et des règlements du Centre de services scolaire et du conseil d'établissement.
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions, pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de celui-ci.
- Favoriser la concertation entre les parents s'il y a lieu, le conseil d'établissement, la clientèle, le personnel de centre, les représentants du milieu socio-économique et les autres intervenants ainsi que leur participation à la vie du centre et à la réussite scolaire.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements du Centre de services scolaire, voir à l'application de ceux-ci.
- Assurer la promotion des services de formation initiale et de formation sur mesure.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière pédagogique et éducative, les éléments suivants :

- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des orientations et du plan d'action du centre.
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions, notamment quant aux projets particuliers de formation, aux modèles d'organisation scolaire, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, à l'application des critères d'admission et des règles de passage d'un module à l'autre.
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué aux matières de formation sur mesure, la mise en œuvre de programmes d'études selon les besoins de la clientèle.
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement ou d'application d'activités de formation autofinancées.
- Élaborer le plan de développement du centre, en assurer la réalisation, l'application et l'évaluation.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue du centre.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue du centre.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, les éléments suivants :

- Participer au recrutement du personnel du centre.
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel du centre, en assurer la supervision et l'évaluation.
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Faire part au Centre de services scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux du centre et voir au suivi des travaux.
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements et de différents biens et assurer la tenue de l'inventaire de ces derniers.
- Préparer, administrer le budget du centre et en assurer le suivi.
- Percevoir les frais de service facturés par le centre auprès des entreprises, des organisations et des ministères concernés.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière de technologies de la communication et de l'information, les éléments suivants :

- Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière de services aux entreprises et de lien avec les organismes de développement de l'emploi ou de l'employabilité, les éléments suivants :

- Négocier et mettre en œuvre des ententes de service ou des activités de formation avec des entreprises, organismes, ministères ou commissions scolaires.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment en d'autres matières, les éléments suivants :

- Exercer toutes autres fonctions déterminées par la Loi.
- Exercer, à la demande du Centre de services scolaire, des fonctions autres que celles de directeur de centre de formation professionnelle.

Il est proposé par

Dominic Marcil

Groupes sociocommunautaires et socioéconomiques

ET RÉSOLU

Que les critères de sélection du directeur de l'École Polymécanique de Laval soient proposés au Centre de services scolaire :

Le profil de direction souhaité par le Conseil d'établissement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Une direction qui encadre après avoir fait preuve d'écoute;
- Une direction qui accepte de déléguer la coordination de certaines activités aux personnes aptes à les exercer;
- Une direction qui encourage et accepte les initiatives de son personnel
- Une direction qui tend à partager une vision et des valeurs inhérentes à la culture du centre;
- Une direction respectueuse des individus.

Techniques de gestion

- Le processus de consultation
- La prise de décision
- La gestion des conflits
- La supervision de l'enseignement
- L'évaluation du rendement

Critères requis

- Avoir de l'expérience dans l'enseignement
- Avoir de solides compétences en pédagogie
- Connaître le système d'éducation et le secteur de la formation professionnelle
- Avoir une expérience pertinente en formation professionnelle
- Avoir des connaissances approfondies des partenaires de la construction

Qualités

- Être capable d'écoute
- Être articulé(e) et capable de communiquer aisément
- Être équitable
- Avoir du leadership :
 - avoir de la vision
 - favoriser le travail d'équipe
 - fixer des objectifs
 - consulter
- Être capable de prendre des décisions
- Être capable de gérer des tâches diversifiées
- Être capable de gérer des conflits
- Être capable de résoudre des problèmes variés
- Être porté(e) à l'action
- Être organisé(e)
- Être innovateur (trice)
- Être dynamique
- Avoir une bonne capacité d'adaptation

Approuvé à l'unanimité

CE2021-5 Modification de l'acte d'établissement de l'École Polymécanique de Laval

ATTENDU la possibilité pour l'ensemble des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes d'utiliser certains locaux des bâtiments administratifs;

ATTENDU que les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes partagent des locaux entre eux et qu'il y a lieu de mettre à jour leurs actes d'établissement afin de tenir compte des changements qui seront apportés aux actes d'établissement du Centre de formation Compétences-2000 et de l'École hôtelière de Laval;

ATTENDU la nécessité de modifier les actes d'établissement des centres suivants :

- Institut de protection contre les incendies du Québec
- École Polymécanique de Laval
- Centre de formation horticole de Laval
- Centre Le Tremplin
- Centre L'Impulsion
- Centre d'éducation des adultes Les Berges
- Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL)

Il est proposé par :
Mélanie Prévost
Enseignante

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval approuve la proposition de l'acte d'établissement du centre, tel que déposé en annexe de la présente résolution.

Approuvé à l'unanimité

7. Varia

Aucun point n'a été ajouté

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, par M. François Beaudry, de lever la séance. La séance s'est levée à 16 h 34,


Président de l'assemblée


Michel Toutant, directeur